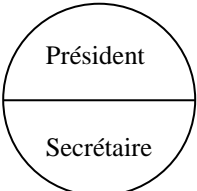


**Livre des délibérations du comité exécutif
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe du **mardi 19 novembre 2019**.

Je soussigné, Daniel Camirand, secrétaire général, certifie que la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe fixée au mardi 19 novembre 2019, à 19 h, au siège social de la Commission scolaire, n'a pu être tenue faute de quorum, la majorité des commissaires étant absents.

Secrétaire général

